



Frais état des lieux de sortie pour bail dérogatoire

Par Lameth57

Bonjour,

Je viens de mettre fin à un bail dérogatoire pour un local commercial (tout est fait dans le délais)

il faut donc effectuer un état des lieux de sortie. Cet état des lieux de sortie sera effectué par la même agence qui a fait le bail et l'état des lieux d'entrée.

Cette agence me demande des frais pour cet état des lieux de sortie à hauteur de 3 euros du m2 :

- est ce que ces frais sont légaux ?

- si oui qui doit les payer ?

Merci de vos réponses